

Communiqué radio télé diffusé

Le Président du Comité de supervision de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation communique :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation au Bénin, il est créé un fichier national des principales fonctions administratives et techniques des mairies qui vise à renforcer et améliorer la gouvernance par la qualité des ressources humaines devant prendre en charge les fonctions administratives et techniques dans les soixante-dix-sept (77) communes du Bénin.

Démarrées le 19 février 2022, les différentes épreuves organisées à l'intention des candidats, à l'effet de l'établissement de la liste d'aptitude, ont été annulées en raison des plaintes enregistrées relativement à l'évaluation des dossiers des candidats, afin de garantir les mêmes chances à tous.

Ainsi, la reprise du processus ne concerne que les candidats ayant soumis leurs dossiers sur la plateforme jusqu'au dimanche 13 février 2022 à 18 heures.

Le Comité de supervision salue l'engouement massif des cadres béninois pour s'être inscrits au fichier national des principales fonctions administratives et techniques des mairies.

Le Comité de supervision remercie tous les candidats, en même temps qu'il apporte les précisions suivantes :

1. les candidats présélectionnés devront fournir les dossiers physiques lors des entretiens individuels ;
2. une enquête de moralité sera faite sur les candidats présélectionnés à l'issue du test psychotechnique et de l'entretien avec les membres de jury de sélection ;
3. chaque candidat non retenu sera informé des motifs pour lesquels il a été écarté ;
4. chacun des candidats non retenus bénéficie d'un délai de 72 heures pour former son recours et le motiver ;

5. les candidats non retenus qui n'auraient pas formé de recours jugé acceptable à la date du lundi 07 mars 2022 à 18 heures 00 minute seront définitivement éliminés ;
6. la liste finale des candidats présélectionnés sera publiée le mercredi 09 mars 2022.

En conséquence, les différentes actions se dérouleront suivant le programme ci-après :

- **vendredi 04 mars 2022** : publication de la liste provisoire des candidats présélectionnés ;
- **lundi 07 mars 2022 à 18h00** : délai limite de formulation des recours ;
- **mercredi 09 mars 2022** : publication de la liste finale des candidats présélectionnés ;
- **samedi 12 mars 2022 à 07h 00 au lycée technique Coulibaly de Cotonou** : test psychotechnique à l'intention de tous les candidats présélectionnés et épreuve écrite uniquement pour les candidats au poste de Secrétaire exécutif de mairie ;
- **du lundi 14 au mercredi 16 mars 2022 à 07h00 au palais des congrès et à l'INFOSEC de Cotonou** : entretien individuel et réception des dossiers physiques des candidats présélectionnés, selon la programmation qui leur sera communiquée ;
- **vendredi 18 mars 2022** : publication des résultats des candidats sélectionnés, sous réserve de l'enquête de moralité.



Abdoulaye BIO-TCHANE

Président du Comité de supervision